



QualiPaysage

QP

FAITES LA DIFFÉRENCE

QUALIFIÉ QP LABELLISÉ QP

X in @ ▶ qualipaysage.org

A vertical banner with a green background. At the top, the text 'QualiPaysage' is written in white. Below it is a circular graphic of a garden with a path leading to the letters 'QP' in the center. Underneath the graphic, the text 'FAITES LA DIFFÉRENCE' is written in white. At the bottom, there are two circular logos: 'QUALIFIÉ QP' and 'LABELLISÉ QP'. At the very bottom, there are social media icons for X, LinkedIn, Instagram, and YouTube, followed by the website address 'qualipaysage.org'.



Sommaire

I/ QualiPaysage, 55 ans d'existence	1
II/ Une plate-forme d'échanges unique pour faire progresser la filière du paysage	4
III/ Les qualifications : une obligation de moyens	6
IV/ Les labels : une obligation de résultats	8
V/ Une nouvelle qualification pensée pour les particuliers	10
VI/ Les chiffres clés de QualiPaysage	11



I/ QualiPaysage, 55 ans d'existence

Le "titre de qualification des entreprises paysagistes et de reboisement" a vu le jour le 6 octobre 1970, suite à un arrêté du ministère de l'Agriculture. Il était alors géré par le Comité National Interprofessionnel de l'Horticulture (CNIH) avant d'évoluer, en 1995, vers QualiPaysage.

QualiPaysage est, depuis sa création, le seul organisme professionnel de qualification et de labellisation des entreprises du paysage. Son fonctionnement repose sur deux spécificités :

- Une organisation paritaire, rassemblant à la fois donneurs d'ordre - privés et publics - professionnels du paysage et institutionnels. Cette configuration donne lieu à une impartialité totale dans les prises de décisions de QualiPaysage.
- L'attribution de ses qualifications et de ses labels déléguée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

« QualiPaysage se positionne comme un outil d'aide à la décision pour les donneurs d'ordre, capables d'identifier le bon partenaire pour mener des travaux paysagers, mais aussi comme un guide pour les entreprises du paysage : l'attribution d'une qualification et/ou d'un label les dote d'un véritable atout concurrentiel. Elle leur permet également de s'inscrire dans une spirale vertueuse en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale ».

Thierry Muller, Président de QualiPaysage.



Brève histoire de QualiPaysage

6 octobre 1970

Création du **titre de qualification des entreprises paysagistes et de reboisement**, géré par le CNIH

1995

Création de l'**association QualiPaysage** pour reprendre la mission de gestion des qualifications professionnelles

1996

Signature du **protocole** avec le ministère de l'Agriculture

QualiPaysage

ORGANISME PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DES ENTREPRISES DU PAYSAGE

2020

Refonte des référentiels des qualifications pour mieux adapter les critères aux enjeux actuels de la filière et aux attentes des donneurs d'ordre. Les référentiels gagnent en lisibilité et se traduisent par une nouvelle nomenclature et deux statuts : "confirmé" et "spécialisé"



QualiPaysage

VALORISER LES SAVOIR-FAIRE DES METIERS DU PAYSAGE

2021

Naissance des **Labels QualiPaysage** qui viennent apporter de nouveaux éléments de preuve au sérieux des entreprises du paysage grâce à une évaluation des critères RSE et des pratiques du métier sur le terrain.



2025

QualiPaysage fête ses **55 ans !**



QualiPaysage

2026

QualiPaysage sort **une nouvelle qualification** destinée aux entreprises qui interviennent principalement chez des particuliers : **QualiJardin**

QualiJardin



©Gary Radix - Green Style

« Les qualifications et les Labels de QualiPaysage sont des processus d'amélioration continue qui nous réinterrogent régulièrement sur nos pratiques dans un monde qui évolue. C'est en cela que les entreprises qualifiées et labellisées QualiPaysage proposent des offres en adéquation à nos besoins en tant que maîtres d'ouvrage. »

Jean-Pierre Gueneau, Directeur des parcs et jardins de la ville de Créteil et Président de la SNHF



« QualiPaysage a toujours été l'outil qui permet aux entreprises d'améliorer leur performance. Il a été créé dans le but de valoriser notre métier. »

Sébastien Le Chevallier, Environnement Service, entreprise qualifiée et Président de la Commission Technique de QualiPaysage



« Plus les entreprises sont compétentes et qualifiées, plus le contrôle de l'exécution des travaux est facile pour les maîtres d'œuvre. Choisir une entreprise qualifiée et labellisée, c'est un véritable enjeu de confort pour les donneurs d'ordre. »

Edith Vallet, paysagiste-conceptrice et vice-présidente animation et valorisation métier de la Fédération Française du Paysage (FFP)



« La Labellisation QualiPaysage m'a permis d'embarquer mes équipes dans un référentiel spécifique à notre métier, de faire un diagnostic sur nos process et de nous emmener vers un parcours d'amélioration continue. C'est une claire satisfaction interne. »

Matthieu Le Meur, A.G.E.V Solutions, entreprise labellisée



II/ Une plate-forme d'échanges unique pour faire progresser la filière du paysage



Une gouvernance paritaire...

Depuis sa création, QualiPaysage contribue à faire progresser les métiers du paysage.

Objectif : impulser au sein de la filière une démarche d'amélioration continue, en anticipant les exigences des donneurs d'ordres et en incitant les professionnels du secteur à intégrer davantage de critères écologiques et sociétaux dans leurs pratiques.

En rassemblant l'ensemble de la chaîne de valeur du paysage, QualiPaysage s'est constitué une place à part dans la filière. En effet, l'organisme regroupe en son sein :

- » les maîtres d'ouvrage : c'est-à-dire les donneurs d'ordres publics (collectivités, mairie...) et privés (bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés...)
- » les maîtres d'oeuvre : paysagistes concepteurs, architectes...
- » les pouvoirs publics : le ministère de l'Agriculture - son ministère de tutelle - et le ministère de la Transition écologique

- » les entreprises du paysage : à la croisée de plusieurs secteurs - l'Agriculture, le Bâtiment et les Travaux publics.

Grâce à cette pluralité d'acteurs, QualiPaysage bénéficie d'une vision à 360° de la filière. L'organisme observe l'évolution des cahiers des charges et suit ainsi de près les nouvelles attentes des donneurs d'ordre. Dans le même temps, il accompagne les professionnels pour y répondre au mieux, en leur fournissant des outils et des indicateurs les plus pertinents afin de les faire progresser.

Cette démarche est rendue possible par cet équilibre paritaire, véritable ADN de l'organisation. Chez QualiPaysage, les acteurs, quel que soit leur champ d'intervention, font partie d'un même écosystème qui réfléchit à son impact global. Cette parité se retrouve à la fois dans la composition des instances de QualiPaysage (Bureau, conseil d'administration, groupes de travail et commissions) mais aussi au sein des séminaires organisés par l'organisme où chacun vient exposer son point de vue sur l'avenir de la filière.



...au service de la nature comme bien commun

QualiPaysage fait progresser les entreprises du paysage dont la mission de préserver et d'embellir le vivant n'a jamais été aussi stratégique, en pleine crise climatique.

Ces entreprises œuvrent pour que chacun bénéficie des bienfaits de la nature parmi lesquels :

- La lutte contre les îlots de chaleur, la pollution et les inondations : la nature en ville facilite la gestion des risques et la résilience des territoires, elle contribue à rafraichir l'atmosphère en période de forte chaleur, elle stocke le dioxyde de carbone, elle filtre les composés organiques volatils, et elle limite les inondations en favorisant l'infiltration.
- La réduction de la consommation énergétique des bâtiments : en réduisant les îlots de chaleur, les espaces verts limitent l'utilisation des climatiseurs. Les infrastructures vertes, comme les toitures végétalisées, permettent une régulation thermique plus importante.

- La préservation et la création de biodiversité : le végétal, support de la biodiversité, préserve les équilibres naturels des villes.
- La protection et l'accompagnement des écosystèmes en milieu rural ouvert ou fermé et en milieu humide.
- La contribution à la santé physique et mentale, au bien-être : en plus du lien social créé dans les parcs et jardins, le végétal contribue à la bonne santé physique et mentale des populations (activité physique, meilleure qualité de l'air, réduction du stress). Une hausse de 10 % d'espaces verts permet d'économiser 94 millions d'euros en dépenses de santé¹.
- L'amélioration du cadre de vie : le végétal embellit les lieux de loisirs, de travail, de vie quotidienne.

C'est un atout majeur pour les collectivités locales, puisqu'il améliore grandement l'image, la qualité et l'attractivité de leurs territoires.

1. Étude réalisée par le cabinet Asterès et commandée par l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep).

III/ Les qualifications : une obligation de moyens

Principe des qualifications

Les qualifications de QualiPaysage permettent aux maîtres d'ouvrage comme aux maîtres d'œuvre d'évaluer précisément le niveau de moyens mobilisables par l'entreprise pour répondre à une demande précise.

En d'autres termes, la qualification situe de façon quantitative l'entreprise et apporte la preuve de ses compétences. Elle répond donc à une obligation de moyens humains et matériels.

Ces qualifications garantissent que les entreprises répondent à un certain nombre de critères objectifs définis dans un référentiel ciblé (conformité réglementaire, contrôle des compétences de l'entreprise, de la formation de son personnel, vérification des capacités techniques...), qui facilitent l'analyse des appels d'offres et consultations.

Elles sont réparties en deux statuts, à savoir :

- **Confirmé** : ce statut s'adresse à toutes les entreprises généralistes, petites ou grandes, dotées d'un très bon niveau de compétences dans le métier concerné et répondant à tous les critères techniques sans nécessairement pratiquer ce métier de façon continue.
- **Spécialisé** : ce statut correspond à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, qui font du métier qualifié une activité unique ou qui ont développé un service dédié spécialisé dans ce métier.

Processus de qualification

Pour prétendre à la qualification de QualiPaysage, les entreprises font d'abord une demande d'éligibilité puis soumettent un dossier en ligne. Dès lors que le dossier est étudié et validé en commission, le statut « confirmé » ou « spécialisé » est attribué pour 4 ans par QualiPaysage avec une obligation de confirmation annuelle.

« À travers ses qualifications, QualiPaysage donne aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre les moyens de sélectionner les meilleures entreprises du paysage pour la réalisation de leurs espaces verts. Dans les appels d'offres, il n'est pas toujours évident de faire la différence. Et sur les chantiers, il arrive d'avoir de mauvaises surprises. Les qualifications nous aident à y voir plus clair lors de l'examen du dossier technique ».

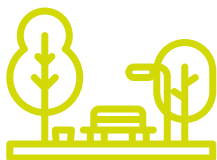
Édith Minvielle, maître d'œuvre. Trésorière de QualiPaysage.

©Baptiste HAMOUSIN-FCE



ZOOM SUR LES 7 FAMILLES DE QUALIFICATIONS ET LES 3 HABILITATIONS

©BELBÉOC'H



Aménagements

- Aménagements paysagers
- Aires de jeux
- Végétalisation par projection



Génie Écologique

- Génie écologique - Interventions en milieux aquatiques et en milieux terrestres ouverts et fermés



Végétalisation du bâti

- Paysage d'intérieur
- Végétalisation extérieure du bâti



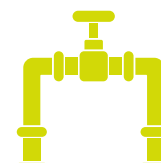
Sports

- Terrains de sport en gazon naturel et hybride
- Terrains de sport en gazon synthétique
- Terrains de sport en gazon naturel et hybride - Entretien



Reboisement

- Reboisement en milieu forestier
- Reboisement en milieu non forestier
- Travaux sylvicoles



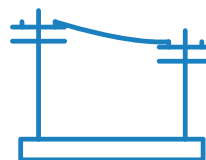
Arrosage

- Arrosage automatique



Entretien

- Entretien d'aménagements paysagers
- Élagage
- Fauchage



Habitations

- Voirie urbaine, Routes, Autoroutes et Grandes infrastructures
- Élagage dans l'environnement de lignes BT ou HTA
- Élagage dans l'environnement de lignes HTB

IV/ Les labels : une obligation de résultats

Principe des labels

Avec ses qualifications, QualiPaysage, reconnaît la capacité à faire des entreprises : compétences professionnelles et moyens humains.

Avec ses labels, QualiPaysage associe l'obligation de moyens à l'obligation de résultats.

En effet, le label est un outil qui permet de vérifier les pratiques de l'entreprise sur le terrain : ses modes de travail, sa politique RH et managériale, ses actions RSE, et qui l'inscrit dans une démarche de progrès.

La labellisation vérifie les procédures de l'entreprise qui permettent de produire et livrer des chantiers de qualité.

Pour les donneurs d'ordre, travailler avec une entreprise labellisée QualiPaysage implique plusieurs garanties telles que :

- La pérennité de ses ouvrages dans le temps et le respect des règles professionnelles
- La sécurité de ses personnels, leur formation et leur intégration pour créer des emplois attractifs et stables au sein de toute la filière
- Une bonne connaissance et le respect des écosystèmes locaux, pour valoriser les territoires et le patrimoine naturel
- Le choix du circuit court dans ses politiques d'achat, pour limiter l'impact des gaz à effet de serre liés aux transports et pérenniser les emplois locaux



©SOLEV

À l'origine de la création des labels

Le décret du 1er avril 2019 du Code de la commande publique a autorisé les acheteurs à exiger la détention d'un label pour sélectionner leurs futurs prestataires dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres. QualiPaysage a vu dans cette nouveauté juridique une opportunité inédite de faire évoluer les métiers du paysage.

L'organisme décide alors d'amorcer un vaste chantier : la création de ses propres labels.

A la différence de la qualification, examinée lors de la candidature, le label peut être utilisé aux trois étapes de la passation d'un marché public, cumulativement ou alternativement :

- Lors de la définition des besoins par le maître d'ouvrage public (spécifications techniques, des objectifs de performance), ce qui souligne l'importance du sourcing et permet d'orienter la commande publique vers la qualité
- Lors de la passation des offres (critère de sélection des offres)
- Lors de l'exécution du marché (en aval, pendant, dans la vérification, le contrôle du chantier, dans les ordres de service, les moyens de mise en œuvre).



Processus de labellisation

Pour obtenir un label, l'entreprise du paysage doit préalablement posséder la qualification correspondante dans le métier concerné. À l'instar des qualifications, le processus de candidature aux labels est entièrement dématérialisé.

Après validation du dossier de candidature, l'organisme auditeur externe procédera à trois audits (minimum par label demandé) avec :

- Une visite d'un chantier dit emblématique, terminé depuis moins de 4 ans, (8 ans pour le Génie Écologique), représentatif du « meilleur » des capacités de l'entreprise et choisi par elle ;
- Une visite minimum d'un chantier terminé depuis moins de 4 ans ou en cours d'achèvement, choisi par l'auditeur sur une liste de chantiers proposés par l'entreprise ;
- Une visite d'un chantier en cours de réalisation.

V/ Une nouvelle qualification pensée pour les particuliers

Une des missions principales de QualiPaysage a toujours été de rassurer les donneurs d'ordre dans leur sélection d'entreprises. Aujourd'hui, QualiPaysage souhaite rendre cet outil de confiance accessible également aux particuliers.

Si les marchés publics se doivent de vérifier scrupuleusement assurances, formations et ressources humaines des entreprises auxquelles ils font appel, les particuliers, eux, ont souvent une méconnaissance de ces critères qui pourraient pourtant leur éviter bien des risques.

Le 1er avril 2026, QualiPaysage lance une nouvelle qualification dédiée aux entreprises intervenant principalement chez des particuliers : Qualijardin.

Le référentiel va bien au-delà des vérifications administratives classiques. Les entreprises sont évaluées non seulement sur leur conformité réglementaire, les assurances et les formations de leurs salariés, mais aussi sur leur capacité à concevoir des projets sur mesure et à être force de proposition. Les enjeux écologiques y occupent également une place centrale, afin de valoriser les entreprises capables de concevoir des aménagements cohérents, durables et respectueux de la biodiversité urbaine.

©Technovert

Les particuliers, premiers clients du paysage

Selon l'étude Chiffres Clés 2024 de l'UNEP, réalisée avec le soutien d'Agrica et à partir des données de l'interprofession Val'hor, les particuliers sont les premiers clients du secteur du paysage.

Ils représentent **49 % du chiffre d'affaires total**. Ce résultat témoigne de la vitalité du marché des particuliers et de la place centrale qu'occupent les entreprises du paysage dans la création, l'aménagement et l'entretien des jardins privés.



VI/ Les chiffres clés de QualiPaysage

1

seul organisme de qualification et de labellisation des entreprises du paysage

3,1

milliards d'€ de chiffre d'affaires sur les 8,5 milliards d'€ de la branche

22 300

emplois

32

qualifications

3

habilitations

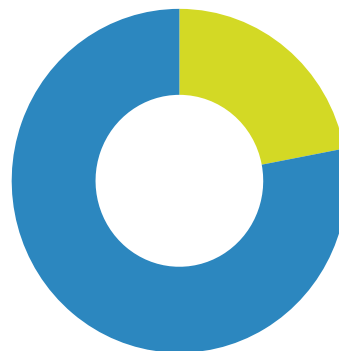
8

Labels *

540
entreprises
qualifiées



25
entreprises
labellisées



■ 10 salariés ou moins (22%)
■ Plus de 10 salariés (78%)

*Les 8 Labels Métiers



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



GÉNIE ÉCOLOGIQUE



ENTRETIEN
D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



ÉLAGAGE



TERRAINS DE SPORT



AIRES DE JEUX



ARROSAGE



VÉGÉTALISATION DU BÂTI



©Toutenvert

QualiPaysage
Faites la différence

CONTACT PRESSE QUALIPAYSAGE

Carly DELIGNY

carly@qualipaysage.org
communication@qualipaysage.org
06 12 88 29 10

11 rue de Lourmel - 75015 Paris
www.qualipaysage.org

